

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE TERREBONNE
DU 30 JANVIER 2024**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le mardi 30 janvier 2024, à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence du conseiller Robert Morin, et à laquelle étaient présents le maire Mathieu Traversy ainsi que les conseillères et les conseillers suivants :

Vicky Mokas	Robert Morin
Raymond Berthiaume	Daniel Aucoin
Nathalie Lepage	André Fontaine
Anna Guarnieri	Robert Auger
Valérie Doyon	Michel Corbeil
Marie-Eve Couturier	Sonia Leblanc
Carl Miguel Maldonado	Marc-André Michaud
Benoit Ladouceur	

formant quorum.

Étaient également présents monsieur Serge Villandré, directeur général, madame Nathalie Reniers, directrice générale adjointe - services corporatifs et sécurité urbaine, monsieur Robert Chicoine, directeur général adjoint – développement et aménagement du territoire, Me Laura Thibault, assistante-greffière, et Me Jean-François Milot, greffier.

Étaient absents la conseillère Claudia Abaunza et monsieur Sylvain Dufresne, directeur général adjoint - services à la communauté et développement des infrastructures.

Mot du maire

Le maire souhaite les meilleurs vœux de bonne année 2024 aux citoyens.

Il souligne que les rencontres citoyennes sont une priorité et que plusieurs rencontres d'information sont à venir concernant différents projets.

Il mentionne également que des changements ont été effectués relativement aux mandats des commissions municipales.

Le maire annonce que le festival La Bordée sera de retour cette année, soit les 10, 17 et 24 février, sous la formule d'un carnaval.

Il souhaite une bonne retraite à monsieur Christyan Ste-Marie et madame Marlène Hentschel.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO. : 01-01-2024

PROPOSÉE PAR : Nathalie Lepage
APPUYÉE PAR : Raymond Berthiaume

QUE la séance soit ouverte à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS DES MEMBRES DU CONSEIL CONCERNANT UN SUJET À L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO. : 02-01-2024

PROPOSÉE PAR : Carl Miguel Maldonado
APPUYÉE PAR : Daniel Aucoin

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- L'ajout du point 50, intitulé *Dépôt des listes des mandats 2024 des commissions municipales de la Ville de Terrebonne;*
- Le retrait du point 9.3, intitulé *Nomination du vérificateur général de la Ville de Terrebonne;*
- Le retrait du point 19.3, intitulé *Approbation du report de la candidature de la Ville de Terrebonne pour l'organisation de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2029.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 15 ET 20 DÉCEMBRE 2023

RÉSOLUTION NO. : 03-01-2024

PROPOSÉE PAR : Benoit Ladouceur
APPUYÉE PAR : Marie-Eve Couturier

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et des séances extraordinaires des 15 et 20 décembre 2023 soient adoptés tels que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉPÔTS DE DOCUMENTS

RÉSOLUTION NO. : 04-01-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif des 6 et 20 décembre 2023, 10 et 17 janvier 2024 ainsi que de la séance extraordinaire du 15 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 05-01-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 899 décrétant l'acquisition d'un camion hydro-excavateur et écoreur et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 256 250 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 06-01-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 898 décrétant une dépense de 1 157 800 \$ et un emprunt de 1 012 000 \$ pour le versement d'une quote-part à la Ville de Bois-des-Filion dans le projet des travaux d'interconnexion des conduites d'aqueduc situées sur les rues Carmelle et Bourdages ainsi que la rue Armand-Bombardier et la montée Gagnon.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 07-01-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 840 décrétant des travaux de mise à niveau et d'agrandissement de la caserne d'incendie numéro 1 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 6 531 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 08-01-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 900 décrétant des honoraires professionnels et travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques existants dans le Vieux-Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 25 081 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 09-01-2024

ATTENDU l'article 5.3.7 du *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Terrebonne* ainsi que l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la déclaration de dons, marques d'hospitalités ou tous autres avantages reçus par le maire Mathieu Traversy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 10-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2023-1095-REC du comité exécutif en date du 20 décembre 2023;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du relevé des actifs à disposer comme don à la Fondation des pompiers pour les grands brûlés, conformément à l'article 78 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 11-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-4-REC du comité exécutif en date du 10 janvier 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport annuel de l'ensemble des mises à jour du *Plan municipal de sécurité civile de la Ville de Terrebonne* pour la période du 11 novembre 2022 au 11 décembre 2023, conformément au chapitre 8 dudit plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 12-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-5-REC du comité exécutif en date du 10 janvier 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des créations et abolitions de postes permanents pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023, conformément à l'article 81 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 13-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-6-REC du comité exécutif en date du 10 janvier 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des embauches pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023, conformément à l'article 82 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 14-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-7-REC du comité exécutif en date du 10 janvier 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023, conformément aux articles 83 à 85 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 15-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-43-REC du comité exécutif en date du 24 janvier 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2023, conformément aux articles 29 à 31 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 16-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-44-REC du comité exécutif en date du 24 janvier 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport sur l'adjudication par délégation de pouvoir au trésorier pour la vente d'une émission d'obligation municipale datée du 23 janvier 2024, conformément à l'article 49 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires* et aux articles 554 et 555.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 17-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-45-REC du comité exécutif en date du 24 janvier 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, conformément à l'article 77 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires* ainsi qu'à l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 18-01-2024

ATTENDU les résolutions CE-2024-83-DEC, CE-2024-84-DEC, CE-2024-85-DEC, CE-2024-86-DEC, CE-2024-87-DEC, CE-2024-88-DEC et CE-2024-89-DEC du comité exécutif extraordinaire en date du 30 janvier 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des listes des mandats 2024 des commissions municipales de la Ville de Terrebonne, lesquelles ont été entérinées par le comité exécutif lors de la séance extraordinaire du 30 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens suivants étaient présents pour poser une question :

- Iman Outor;
- Julie Quirion;
- Ouarda Sili;
- Jeannine Cossette;
- Christopher Charles;
- Sylvain Lafortune.

Les questions ont été lues par l'assistante-greffière et les réponses ont été données par le maire, un(e) conseiller(ère) municipal(e) ou un(e) représentant(e) de la Ville de Terrebonne qui a été désigné(e) lors de cette séance.

7. CABINET DU MAIRE

RÉSOLUTION NO. : 19-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-49-REC du comité exécutif du 24 janvier 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR Valérie Doyon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFEL) en y autorisant l'adhésion des conseillères municipales de la Ville de Terrebonne pour l'année 2024, pour une contribution financière de 500 \$, reconnaissant ainsi l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et soutenant les efforts du RFEL dans l'atteinte de ses objectifs.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMISSIONS MUNICIPALES

9. DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NO. : 20-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2023-1100-REC du comité exécutif du 20 décembre 2023;

ATTENDU l'avis de motion 611-12-2023 donné par la conseillère Claudia Abaunza lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2023;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 820-2, intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 820 constituant les commissions du conseil municipal, afin de modifier les missions et titres des commissions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 21-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-35-REC du comité exécutif du 17 janvier 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Daniel Aucoin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la *Convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Terrebonne relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI)* d'un montant maximal de 402 750 \$.

QUE le coordonnateur de la sécurité civile soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à respecter toutes les modalités du *Guide du demandeur* du PRAFI qui lui sont applicables.

QUE le conseil municipal prenne connaissance de la lettre de promesse du 28 juin 2023 relative au volet *Aménagements résilients* du PRAFI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 22-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-90-REC du comité exécutif extraordinaire du 30 janvier 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Mathieu Traversy
APPUYÉ PAR Sonia Leblanc**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du *Mémoire préparé dans le cadre des consultations prébudgétaires du budget 2024-2025 du gouvernement du Québec*.

QUE la Ville de Terrebonne demande au gouvernement du Québec de répondre positivement et de façon diligente à ses demandes prioritaires présentées dans ledit mémoire.

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et aux députés des circonscriptions provinciales du territoire de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NO. : 23-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-53-REC du comité exécutif du 24 janvier 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Sonia Leblanc
APPUYÉ PAR Benoit Ladouceur**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la *Lettre d'entente 2024-01* avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant l'amendement au texte du *Régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne*, dont copie est annexée au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS

12. DIRECTION DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

RÉSOLUTION NO. : 24-01-2024

ATTENDU les recommandations CE-2023-1102-REC et CE-2023-1038-REC du comité exécutif des 6 et 20 décembre 2023;

ATTENDU l'avis de motion 610-12-2023 donné par la conseillère Claudia Abaunza lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2023;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Daniel Aucoin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 706-4, intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 706 concernant les règles de régie interne des séances du conseil relativement à l'ordre du jour de ces séances*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 25-01-2024

ATTENDU la résolution 614-12-2023 du conseil municipal en date du 20 décembre 2023 entérinant la liste des membres et de leurs fonctions au sein des divers comités, commissions municipales et partenaires;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier la résolution 614-12-2023 du conseil municipal, afin d'y prévoir la date d'entrée en fonction des membres;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR Anna Guarnieri**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne modifie la résolution 614-12-2023 du 20 décembre 2023, en ajoutant le paragraphe suivant à la fin de la liste des membres :

« **QUE** l'entrée en fonction des membres ci-avant décrits soit le 1^{er} janvier 2024. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 26-01-2024

ATTENDU QUE le 22 novembre 2023, le maire Mathieu Traversy a été élu préfet du conseil de la MRC Les Moulins, laissant un siège vacant à titre de représentant de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la résolution 614-12-2023 du conseil municipal en date du 20 décembre 2023 entérinant la liste des membres et de leurs fonctions au sein des divers comités, commissions municipales et partenaires;

ATTENDU la demande de la MRC Les Moulins pour obtenir une résolution distincte désignant un membre du conseil municipal pour remplacer le maire à titre de représentant de la Ville de Terrebonne;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne désigne le conseiller Carl Miguel Maldonado pour remplacer le maire à titre de représentant de la Ville de Terrebonne au conseil de la MRC Les Moulins, conformément à l'article 210.27 de la *Loi sur l'organisation territoriale*.

QU'une copie de la présent résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

RÉSOLUTION NO. : 27-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-9-REC du comité exécutif en date du 10 janvier 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Sonia Leblanc
APPUYÉ PAR Benoit Ladouceur**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le financement du projet de verdissement du stationnement du parc Saint-Sacrement, figurant à la fiche numéro 10340 du *Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026*, par le fonds *Parcs et terrains de jeux*, pour un montant de 365 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 28-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-10-REC du comité exécutif en date du 10 janvier 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Sonia Leblanc
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le financement des projets 2024 énumérés au tableau ci-dessous, figurant au *Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026*, pour un montant de 2 476 150 \$, par le fonds de roulement et remboursés sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux :

Direction de la police		
Fiche PTI	Projet	Montant
10019	Remplacement des vestes pare-balles	126 150 \$
10343	Acquisition d'équipements d'intervention	166 000 \$
Sous-total :		292 150 \$

Direction de l'incendie		
Fiche PTI	Projet	Montant
10034	Programme de mise à niveau des véhicules lourds incendie	85 000 \$
10235	Véhicule SUMI	100 000 \$
10237	Programme de remplacement des habits de combat incendie	92 000 \$
Sous-total :		277 000 \$

Direction des technologies de l'information		
Fiche PTI	Projet	Montant
10014	Gestion policière (fin de projet)	200 000 \$
Sous-total :		200 000 \$

Direction des travaux publics		
Fiche PTI	Projet	Montant
10312	Nouvelles bornes élect. – bâtiments mun. – Véhicules Ville	27 000 \$
10383	Éclairage décoratif de Noël et illuminations permanentes	200 000 \$
10452	Modification des limites de vitesse à 30 km/h	285 000 \$
10453	Entretien du pavé uni	100 000 \$
Sous-total :		612 000 \$

Direction du génie		
Fiche PTI	Projet	Montant
10099	Prolongement de la rue Nationale vers l'autoroute 640	100 000 \$
10274	Aménagements divers mobilité – Vieux-Terrebonne	50 000 \$
10347	Mesures d'atténuation – Circulation	100 000 \$
10361	Réaménagement montée Major / boul. Laurier	45 000 \$
10370	Projet pilote – Mesures d'atténuation du bruit de l'autoroute 640	50 000 \$
10422	Usine de traitement des eaux usées de La Plaine	200 000 \$
Sous-total :		545 000 \$

Direction générale		
Fiche PTI	Projet	Montant
10282	Automate d'appel	100 000 \$
10294	Bornes de recharge – publiques et municipales	100 000 \$
10357	Intelligence d'affaires stratégique	350 000 \$
Sous-total :		550 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RÉSOLUTION NO. : 29-01-2024

Le conseiller **Raymond Berthiaume** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 904, intitulé *Règlement de type parapluie décrétant le maintien des actifs technologiques de la Ville de Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 845 000 \$.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

15. DIRECTION DE LA POLICE

RÉSOLUTION NO. : 30-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-56-REC du comité exécutif du 24 janvier 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction de la police à soumettre, auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la candidature de la Ville de Terrebonne au prix du mérite *Ovation municipale* pour le projet de la création du Centre de concertation et d'interventions de proximité (CCIP) et le projet *Réalité* relatif à la sécurité en zones scolaires.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ, accompagnée du dossier de candidature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. DIRECTION DE L'INCENDIE

17. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO. : 31-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-60-REC du comité exécutif du 24 janvier 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR Robert Auger**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise les dépenses additionnelles suivantes dans le cadre du contrat SA19-9040 pour le déneigement des chaussées, trottoirs et liens piétonniers :

- Pour la zone 1, octroyée à **CHAREX INC.**, pour un montant de 496 723,17 \$ taxes incluses, portant le contrat initial de 5 285 635,30 \$, taxes incluses, à un total de 5 782 358,47 \$, taxes incluses.
- Pour la zone 2, octroyée à **LE GROUPE NEPVEU INC.**, pour un montant de 167 209,76 \$, taxes incluses, portant le contrat initial de 4 238 525,32 \$, taxes incluses, à un total de 4 405 735,08 \$, taxes incluses.
- Pour la zone 3, octroyée à **EXCAVATION SYLVAIN BEAUREGARD ET FILS INC.**, pour un montant de 795 669,34 \$, taxes incluses, portant le contrat initial de 7 924 029,23 \$, taxes incluses, à un total de 8 719 698,57 \$, taxes incluses.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

18. DIRECTION DU GÉNIE

RÉSOLUTION NO. : 32-01-2024

Le conseiller **Robert Auger** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 752-1, intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 752 pourvoyant les honoraires professionnels pour la mise à niveau des postes de pompage Pionniers I, Philiat-Mathieu, Pierre-Laporte, Notre-Dame, O'Diana et Mistassini, afin de retirer les honoraires prévus pour le poste de pompage Mistassini et d'augmenter le montant de l'emprunt de 492 000 \$ à 805 300 \$.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

19. DIRECTION DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NO. : 33-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2023-1127-REC du comité exécutif du 20 décembre 2023;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le *Protocole d'entente* entre la Ville de Terrebonne et Zone Ados, d'une durée d'un (1) an, du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2025, relativement à l'accessibilité de deux (2) points de service, soit dans les secteurs de Terrebonne-Centre et La Plaine, établissant les

modalités et les conditions des versements d'un soutien financier au montant total de 104 589 \$.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 34-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2023-1128-REC du comité exécutif du 20 décembre 2023;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Michel Corbeil
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie le projet de réaménagement de la cour de l'école Jeunes du monde déposé auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)*, afin de bonifier de façon significative le milieu de vie du secteur et de permettre à l'ensemble des résidents du quartier d'avoir accès à différentes infrastructures favorisant les activités physiques et sportives.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MEQ ainsi qu'à l'école Jeunes du monde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 35-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-66-REC du comité exécutif du 24 janvier 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le versement des aides financières 2024, préalablement accordées par le biais d'ententes dûment signées, pour un montant total de 3 774 727 \$, selon la répartition suivante :

Organismes - Octrois directs Poste comptable 76010-2966	Mode de versement	Subventions
Groupe Plein Air Terrebonne (protocole d'entente) Soutien au fonctionnement 997 964 \$ Entretien TransTerrebonne 32 201 \$ Service de la dette 90 000 \$	Mensuel 12 versements	1 120 165 \$

Organismes - Octrois directs Poste comptable 76010-2966	Mode de versement	Subventions
Cité GénérAction 55 + (protocole d'entente) Soutien au fonctionnement	Mensuel 12 versements	273 464 \$
Organismes - Octrois directs Poste comptable 79000-2966	Mode de versement	Subventions
SODECT (protocole d'entente)	12 versements	2 092 960 \$
Organismes - Octrois directs Poste comptable F9001-2966	Mode de versement	Subventions
Corporation du 350 ^e (protocole d'entente)	1 versement	263 000 \$
Dépenses locative Poste comptable 76010-2964	Mode de versement	Subventions
Club de boxe l'Impérium (programme locaux dédiés) Soutien à la location des locaux	Mensuel 12 versements	25 138 \$

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE

RÉSOLUTION NO. : 36-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-23-REC du comité exécutif du 10 janvier 2024;

ATTENDU QU'un avis public a été publié à cet effet sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 8 janvier 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Valérie Doyon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 décembre 2023 :

DÉROGATION 2023-00102

Implantation d'une construction accessoire (piscine creusée)

**PISCINES TROPICANA LTÉE a/s SAMUEL LABRECQUE
1027, rue Anne-Hébert / Lot : 5 256 547**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation de la piscine creusée, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge entre la piscine et la ligne de lot latérale gauche à 1,2 mètre, alors que l'article 9 du règlement numéro 1009 prévoit une marge de 1,5 mètre;
- b) la réduction de la marge entre la piscine et la remise à 1,27 mètre, alors que l'article 9 du règlement numéro 1009 prévoit une marge de 1,5 mètre.

Le tout conformément à l'Annexe 2023-00102.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 37-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-24-REC du comité exécutif du 10 janvier 2024;

ATTENDU QU'un avis public a été publié à cet effet sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 8 janvier 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Valérie Doyon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 décembre 2023 :

DÉROGATION 2023-00110

Implantation et hauteur d'un bâtiment accessoire (garage isolé)

ELIE PRUD'HOMME

4960, rue du Sépale / Lot : 3 496 761

CONSIDÉRANT QUE les normes applicables au règlement numéro 1001-340, mises en vigueur le 1^{er} juin 2023, renvoient à la hausse la superficie minimale d'implantation au sol d'un garage privé isolé à 100 mètres carrés lorsque la superficie du terrain est supérieure à 1 800 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a soumis une demande de dérogation mineure en date du 23 mai 2023, afin d'augmenter la superficie d'implantation au sol à 127,82 mètres carrés et la hauteur maximale à 7,23 mètres pour la construction d'un garage isolé;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'arrêt des travaux a été exigée en date du 26 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QU'une inspection a été effectuée en date du 31 juillet 2023 et a permis de constater que le demandeur avait débuté les travaux de construction d'un garage privé isolé sans l'obtention d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT la réception d'un plan montrant de l'arpenteur-géomètre en date du 26 septembre 2023, illustrant le garage privé isolé en construction d'une superficie de 150,50 mètres carrés;

CONSIDÉRANT la réception de la demande de permis pour la construction d'un garage privé isolé numéro 2023-4254 en date du 13 novembre 2023;

CONSIDÉRANT la réception des nouveaux plans de construction pour la demande de permis, illustrant le garage privé isolé en construction d'une hauteur de 8,53 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne peut être accordée que si les travaux en cours ou déjà exécutés ont fait l'objet d'un permis de construction, d'un permis de lotissement, d'un certificat d'autorisation ou d'une déclaration de travaux et ont été effectués de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE les voisins ont été informés de la présente demande;

QUE le conseil municipal refuse la dérogation mineure dans le but d'augmenter la superficie d'implantation au sol d'un garage isolé, de façon à permettre :

- a) une superficie d'implantation au sol d'un garage privé isolé de 150,50 mètres carrés, alors que l'article 115 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une superficie maximale de 100 mètres carrés pour les terrains d'une superficie de plus de 1 800 mètres carrés;
- b) une hauteur de 8,53 mètres pour le garage privé isolé, alors que l'article 114 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une hauteur maximale de 6 mètres.

Le tout conformément à l'Annexe 2023-00110.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 38-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2023-934-REC du comité exécutif en date du 1^{er} novembre 2023;

ATTENDU l'avis de motion 509-11-2023 donné par la conseillère Anna Guarnieri lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 novembre 2023;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-351 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 novembre 2023;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 29 novembre 2023;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 1001-351 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU QUE le 15 janvier 2024, un avis public à toute personne intéressée ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire pour le règlement numéro 1001-351 a été publié et que la période pour la réception des demandes écrites s'est terminée le 23 janvier 2024;

ATTENDU QUE le nombre de demandes reçues pour que le règlement numéro 1001-351 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de zéro (0);

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier
APPUYÉ PAR Anna Guarnieri**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-351, intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin d'autoriser l'usage Industriel « Recherche et services aux entreprises » et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone 8063-10 ainsi que de modifier le nombre maximal d'étages pour les usages Commerce et Industrie pour la zone 8063-06 (secteur de la montée Gagnon).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 39-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2023-1066-REC du comité exécutif en date du 6 décembre 2023;

ATTENDU l'avis de motion 566-12-2023 donné par la conseillère Marie-Eve Couturier lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1000-037 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 17 janvier 2024;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU la recommandation CE-2024-72-REC du comité exécutif en date du 24 janvier 2024 pour l'adoption de la version modifiée du projet de règlement numéro 1000-037, afin de modifier la date de référence pour le branchement d'un bâtiment, au sein des îlots déstructurés, au réseau d'égout ou d'aqueduc dans le cas de l'implantation d'une conduite maîtresse hors du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire, conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Vicky Mokas**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la version modifiée du règlement numéro 1000-037, intitulé *Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer sa concordance aux Règlements numéros 97-33R-10, 97-33R-13 et 97-33R-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins concernant les normes spécifiques des aires d'affectation agricole et agroforestière ainsi que les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et aux îlots déstructurés.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 40-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2023-1067-REC du comité exécutif en date du 6 décembre 2023;

ATTENDU l'avis de motion 567-12-2023 donné par la conseillère Marie-Eve Couturier lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1001-361 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 17 janvier 2024;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU la recommandation CE-2024-73-REC du comité exécutif en date du 24 janvier 2024 pour l'adoption de la version modifiée du projet de règlement numéro 1001-361, afin de modifier les définitions « Inclinaison » et « Talus » ainsi que de remplacer les Annexes « I-4 » à « I-14 » et « J »;

ATTENDU QUE le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire, conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Carl Miguel Maldonado
APPUYÉ PAR Valérie Doyon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la version modifiée du règlement numéro 1001-361, intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin d'assurer sa concordance aux Règlements numéros 97-33R-10 et 97-33R-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins concernant les dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 41-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2023-1068-REC du comité exécutif en date du 6 décembre 2023;

ATTENDU l'avis de motion 568-12-2023 donné par la conseillère Marie-Eve Couturier lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1002-013 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 17 janvier 2024;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire, conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1002-013, intitulé *Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1002, afin d'assurer sa concordance aux Règlements numéros 97-33R-10 et 97-33R-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins concernant les dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 42-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2023-1069-REC du comité exécutif en date du 6 décembre 2023;

ATTENDU l'avis de motion 569-12-2023 donné par la conseillère Marie-Eve Couturier lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1004-2-008 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 17 janvier 2024;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire, conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Vicky Mokas**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1004-2-008, intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 1004-2 sur les permis et certificats, afin d'assurer sa concordance aux Règlements numéros 97-33R-10 et 97-33R-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins concernant les dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 43-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2023-1070-REC du comité exécutif en date du 6 décembre 2023;

ATTENDU l'avis de motion 570-12-2023 donné par la conseillère Marie-Eve Couturier lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1009-011 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 17 janvier 2024;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU la recommandation CE-2024-74-REC du comité exécutif en date du 24 janvier 2024 pour l'adoption de la version modifiée du projet de règlement numéro 1009-011, afin de modifier les définitions « Inclinaison » et « Talus »;

ATTENDU QUE le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire, conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Carl Miguel Maldonado
APPUYÉ PAR Valérie Doyon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la version modifiée du règlement numéro 1009-011, intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 1009 relatif au Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova, afin d'assurer sa concordance aux Règlements numéros 97-33R-10 et 97-33R-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins concernant les dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 44-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2023-1072-REC du comité exécutif en date du 6 décembre 2023;

ATTENDU l'avis de motion 571-12-2023 donné par la conseillère Marie-Eve Couturier lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-355-001 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1001-355-001 a été tenue le 17 janvier 2024 et qu'un avis public a été publié à cet effet;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE conformément à l'article 23 de la *Loi sur l'hébergement touristique*, les dispositions susceptibles d'approbation référendaire d'un règlement visant à interdire les établissements de résidence principale sont réputées avoir fait l'objet d'une demande valide à l'égard de toute zone d'où peut provenir une demande en vertu de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que les articles 131 à 133 de ladite loi ne s'appliquent pas;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-355-001, intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin d'encadrer la location à court terme des établissements de résidence principale dans la zone 8861-91 (secteur de la côte de Terrebonne, près de la rue de Plaisance)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 45-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2023-1073-REC du comité exécutif en date du 6 décembre 2023;

ATTENDU l'avis de motion 572-12-2023 donné par la conseillère Marie-Eve Couturier lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-355-002 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1001-355-002 a été tenue le 17 janvier 2024 et qu'un avis public a été publié à cet effet;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE conformément à l'article 23 de la *Loi sur l'hébergement touristique*, les dispositions susceptibles d'approbation référendaire d'un règlement visant à interdire les établissements de résidence principale sont réputées avoir fait l'objet d'une demande valide à l'égard de toute zone d'où peut provenir une demande en vertu de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que les articles 131 à 133 de ladite loi ne s'appliquent pas;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-355-002, intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin d'encadrer la location à court terme des établissements de résidence principale dans la zone 8961-74 (secteur de la côte de Terrebonne et de la 40^e Avenue)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 46-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2023-1074-REC du comité exécutif en date du 6 décembre 2023;

ATTENDU l'avis de motion 573-12-2023 donné par la conseillère Marie-Eve Couturier lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-355-003 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1001-355-003 a été tenue le 17 janvier 2024 et qu'un avis public a été publié à cet effet;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE conformément à l'article 23 de la *Loi sur l'hébergement touristique*, les dispositions susceptibles d'approbation référendaire d'un règlement visant à interdire les établissements de résidence principale sont réputées avoir fait l'objet d'une demande valide à l'égard de toute zone d'où peut provenir une demande en vertu de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que les articles 131 à 133 de ladite loi ne s'appliquent pas;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-355-003, intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin d'encadrer la location à court terme des établissements de résidence principale dans la zone 8961-95 (secteur de la côte de Terrebonne et de la rue de Séville)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 47-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2023-1124-REC du comité exécutif en date du 20 décembre 2023;

ATTENDU l'avis de motion 621-12-2023 donné par la conseillère Vicky Mokas lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2023;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1015-001 lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2023;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 24 janvier 2024;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier
APPUYÉ PAR Robert Auger**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1015-001, intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 1015 relatif au paiement d'une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructure ou d'équipement municipaux, afin de préciser certaines exemptions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 48-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-71-REC du comité exécutif en date du 24 janvier 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE la conseillère **Vicky Mokas** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1011-002, intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 1011 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de prévoir des exemptions relatives à une garantie financière.*

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1011-002.

QUE le conseil municipal autorise le greffier à fixer l'assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1011-002 le **13 février 2024, à 17 h, à l'édifice Louis-Lepage** situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

QU'une conseillère ou un conseiller soit désigné(e) par le maire ou le maire suppléant pour présider l'assemblée publique de consultation et entendre les personnes désirant s'y exprimer.

QUE le règlement numéro 1011-002 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

22. BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

RÉSOLUTION NO. : 49-01-2024

Le conseiller **Marc-André Michaud** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 903, intitulé *Règlement régissant la distribution des articles publicitaires et remplaçant le Règlement numéro 423 concernant la distribution d'articles publicitaires.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. : 50-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-77-REC du comité exécutif en date du 24 janvier 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise une dépense de 234 546 \$, taxes incluses, à **IPL NORTH AMERICA INC.**, pour l'année 2024, dans le cadre de l'adhésion au regroupement d'achats auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat et la livraison de bacs roulants, de mini-bacs de cuisine et de pièces de remplacement.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 51-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-78-REC du comité exécutif en date du 24 janvier 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier
APPUYÉ PAR Robert Auger**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le Bureau de l'environnement et de la transition écologique à soumettre, auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la candidature de la Ville de Terrebonne au prix du mérite *Ovation municipale* pour le projet du corridor de biodiversité dans le secteur Urbanova.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ, accompagnée du dossier de candidature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 52-01-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-79-REC du comité exécutif en date du 24 janvier 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud
APPUYÉ PAR André Fontaine**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le Bureau de l'environnement et de la transition écologique à soumettre, auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la candidature de la Ville de Terrebonne au prix du mérite *Ovation municipale* pour le succès du *Règlement numéro 868 régissant la distribution d'objets à usage unique*.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ, accompagnée du dossier de candidature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. DÉPÔT DES PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

24. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION ET DE PROJETS DE RÈGLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

25. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Daniel Aucoin invite les citoyens à profiter des pistes de ski de fond et de fat bike entretenues par le GPAT ainsi que des patinoires extérieures.

La conseillère Valérie Doyon félicite les étudiants en Techniques de comptabilité et de gestion du cégep de Lanaudière pour leur collecte de fonds au bénéfice de l'organisme Le TRAJET.

Le conseiller Michel Corbeil rappelle aux citoyens la date limite du 31 janvier pour l'achat d'une médaille pour les animaux.

26. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le mardi 20 février 2024, à 19 h.

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO. : 53-01-2024

PROPOSÉE PAR : Benoit Ladouceur
APPUYÉE PAR : Daniel Aucoin.

QUE la séance soit et est levée à 20 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffier